

Il engagea ses paroissiens à décorer, en festons de verdure, les murs si nus de leur église.

Les préparatifs de cette fête durèrent près d'un mois. M. Fabre, chanoine de la cathédrale, prêcha le *Triduum*. Mgr. Demers, évêque de Vancouver, voulut bien y faire une apparition. MM. Paré, Hicks, A. Z. Poulin, (aujourd'hui en Orégon) et Valade, de l'évêché, vinrent prêter le secours de leurs voix à M. Antoine Couillard, qui avait fourni son mélodéon pour la circonstance et qui les accompagnait.

Le 19 avril 1859, Mgr. Ig. Bourget envoya une lettre pastorale aux fidèles des paroisses de Laprairie, Saint-Constant, Saint-Isidore, Chateauguay et Sainte-Philomène défendant d'acheter du bois dans la réserve des sauvages de Caughnawaga. Voici en quels termes était conçue cette défense :

“Ceux qui vendront, achèteront, ou voleront du bois appartenant à la dite forêt, au mépris de la présente ordonnance, encourront la réserve, et aucun autre que l'évêque ne pourra les absoudre de ce cas réservé”. Mgr. en était venu là, à la vue des pillages que les sauvages propriétaires faisaient au détriment des autres, et de l'abus que les blancs faisaient de la passion des sauvages pour la boisson, afin d'obtenir du bois facilement.

La première année, un grand nombre ne voulurent pas désobéir, et préférèrent aller chercher du bois à cinq ou six lieues, en haut de la rivière Chateauguay, plutôt que d'encourir la réserve. Les récalcitrants furent obligés d'aller à l'évêque se faire relever de la défense, et payer ou promettre de le faire avant de communier à Pâques.

L'année suivante, les chemins ayant été presque constamment mauvais pendant toute la saison, le plus grand